



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt trois novembre à dix-huit heures neuf, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : -17 novembre 2023

Membres présents

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, Mme VIALLE Anne-Marie, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, M. SAUSSAC Cyril, M. CHORDA Marco, Mme BURIAS Céline, Mme GIANGRECO-BROC Malory, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, GIRARD Christian.

Membres absents :

M. CONDEMINE Jérôme pouvoir à M. MAGNOUX André
Mme HANZEL Marie-Josée pouvoir à Mme VIALLE Anne-Marie
M. DA SILVA Carlos pouvoir à Mme DE VASCONCELOS Stéphanie
M. FAURE Fabrice pouvoir à Mme BARTIN Marie-Elisabeth

Secrétaire : Madame VIALLE Anne-Marie

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

47-23TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA RD 54 « Avenue de la Joselle »

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Ce marché concerne les travaux d'aménagement du bourg de la Commune de Malintrat.

Un groupement de commande a été établi conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique avec les organismes suivants :

- ✓ Département du Puy-de-Dôme
- ✓ Commune de Malintrat
- ✓ Communauté de communes RIOM LIMANGE ET VOLCANS
- ✓ Syndicat d'assainissement SIAREC.

Le coordonnateur du groupement de commandes est le département du Puy-de-Dôme. Il a en charge la passation du marché, la signature et la notification du marché.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence au BOAMP le 28/08/2023, à centre France Publicité La Montagne le 30/08/2023 et au Semeur Hebdo le 01/09/2023.

Vu le rapport du coordonnateur à la commission d'ouverture des plis du 26 septembre 2023.

Le marché de travaux a été attribué à l'Entreprise RENON SAS sise à VOLVIC 63530 1, rue ZA de Cruzol, pour un montant total HT de **750 170.50 €**

Ce marché sera réparti comme suit :

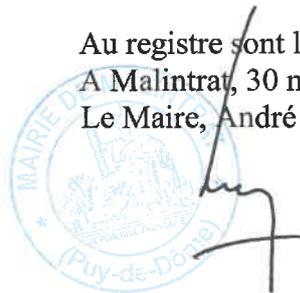
- 192 036.00 € pour le Département du Puy-de-Dôme
- 303 995.50 € pour la Commune
- 129 729.00 € pour RLV
- 124 410.00 € pour le SIAREC

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le choix de l'Entreprise RENON pour les travaux d'aménagement de la RD 54 « Avenue de la Joselle »

Au registre sont les signatures
A Malintrat, 30 novembre 2023
Le Maire, André MAGNOUX



Certifié exécutoire le :

Publié le :